

Actualités

Justice

Le radar d'Ambérieu fait vaciller la légitimité des radars automatiques

Les flashes incohérents du radar d'Ambérieu pourraient-ils faire vaciller la légitimité des radars automatiques ? Depuis plusieurs années, ce sont des dizaines de bus qui ont été flashés par ce radar, avec des vitesses que les véhicules incriminés ne peuvent matériellement pas atteindre ici. La Régie des Transports de l'Ain, qui a refusé de s'acquitter de ces procès verbaux, vient de remporter son bras de fer face à l'État. Une victoire historique devant la justice, qui pourrait faire jurisprudence et ouvrir une brèche sérieuse aux contestataires.



À début du mois de mars, nous consacrons dans une édition du Journal du Bugey, un dossier relatif à l'activité des radars automatisés du département de l'Ain. Il y était plus particulièrement évoqué le cas du radar d'Ambérieu, implanté en amont du passage à niveau qui marque la frontière avec la commune de St-Denis-en-Bugey. Ce dispositif, qui depuis l'automne 2015 a la capacité à flasher aussi bien dans un sens de circulation que dans l'autre, avait vu son activité croître très sensiblement depuis l'an dernier. 2.400 crépitements en 2015, soit une hausse de +166% par rapport à l'année précédente. Mais hormis sa redoutable capacité d'interception des contrevenants depuis qu'il

intervient sur les deux voies de circulation, ce radar est aujourd'hui au cœur d'une polémique d'un tout autre ordre. En effet, suite à des contestations de procès verbaux liés à des infrac-

véhicules concernés ne pouvaient matériellement pas avoir circulé aux vitesses mentionnées sur les avis de contravention. Une décision qui résonne comme un terrible coup de ton-

Au moins une cinquantaine de PV émanant du radar d'Ambérieu sont contestés, dont déjà une dizaine depuis le début de l'année 2016

tions relevées par ce radar, et après une longue procédure, la Cour de cassation vient d'estimer que certains relevés effectués par le dispositif d'Ambérieu, étaient tout simplement irréalistes. Il est clairement apparu que les

Un chauffeur de bus flashé, alors qu'il était à l'arrêt...

Les étranges caprices du radar de la D5 à Ambérieu, ont, semble-t-il, débuté voici environ 5 ans. C'est en tout cas vers 2011, que la Régie Départementale des transports de l'Ain, qui assure notamment les transports scolaires, a commencé à noter une étrange accumulation des PV liés à des infractions constatées par ce radar automatique. "Les chauffeurs disaient que c'était impossible, et un jour, l'un d'eux a même affirmé qu'il était à l'arrêt" explique Olivier Wehrlin, directeur général de la Régie. Des témoignages tout à fait sérieux qui ont convaincu M. Wehrlin que tout ne tournait pas vraiment rond

derrière l'objectif de ce radar. S'appuyant sur conseils de son service juridique, il a donc décidé de contester les infractions, et de ne plus payer. Les procès verbaux ont continué à s'accumuler. Alors que le radar a été remplacé, rien n'a changé. À ce jour environ une cinquantaine de PV pour excès de vitesse sont contestés, et déjà une dizaine depuis le début de l'année 2016 pour des infractions relevées à Ambérieu. Durant la même période, la Régie Départementale des Transports n'a pas reçu plus de 13 PV émanant des 28 autres radars du département. L'affaire a été portée en justice, puisque le président de la Régie s'est finalement vu pourvoir pour le non paiement des amendes.

Actualités

Un cas qui pourrait faire jurisprudence et causer bien des soucis à l'État...

Assigné devant le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, Olivier Wehrlin a continué à défendre les chauffeurs de la Régie. Pour lui aucun doute, c'est bien un problème technique du radar qui est en cause. Mais comment le prouver ? Finalement, c'est sur le terrain que l'affaire va se jouer. Un soir, la route entre Ambérieu et St-Denis est barrée. La gendarmerie, des agents de la DRIRE (Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement) ainsi que les représentants de la Régie des transports vont effectuer des tests. Les représentants des services de l'État sont équipés de

différents appareillages de mesure de la vitesse. À plusieurs reprises, un bus de presque 20 tonnes est lancé à pleine vitesse en direction de la voie ferrée, prenant son élan depuis le carrefour précédent. À aucun moment le véhicule ne parviendra à dépasser la vitesse de 60km/h, même en s'élançant de plus loin que son trajet habituel. Sur le papier



Dispositifs électroniques embarqués, bandes réfléchissantes sur les véhicules... Les raisons pour lesquelles les radars ne parviennent pas à enregistrer correctement la vitesse de certains bus restent pour l'instant incompréhensibles. Elles ouvrent en tout cas la porte à de possibles contestations devant la justice qui se sentiraient lésés.

Afin de prouver la défaillance, la route a été barrée, et un bus a été lancé pied au plancher devant le radar. Jamais il n'a pu atteindre la vitesse mentionnée sur les PV d'infraction...

pourtant, durant les mois précédents, des infractions ont été relevées à 80km/h, et même à 96km/h ! "Jamais le bus n'aurait pu atteindre de telles vitesses. Tout le monde a pu le constater sur place. C'était impossible..."

Une impossibilité que va confirmer l'agent de la Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement, tout en ajoutant néanmoins, au vu des essais réalisés, que le radar ne présente aucun dysfonctionnement. La Régie des Transports de l'Ain obtient donc gain de cause en avril 2015. Mais c'était sans compter sur l'opiniâtreté de l'État, qui décide de porter

Ministère public estime que la procédure de contestation n'est pas légalement conforme. Le 8 mars dernier, la Cour a cependant écarté les arguments du pourvoi et a confirmé l'impossibilité pour les véhicules en cause d'atteindre les vitesses relevées par l'appareil de contrôle automatique. Victoire historique pour la Régie des Transports de l'Ain donc, tant la fiabilité permanente des radars semblait jusque-là inattaquable. Une affaire qui est en mesure de créer un cas de jurisprudence sans précédent, et qui pourrait encourager les automobilistes qui s'estiment floués à déposer plainte. En attendant, à



C'est dans le sens Ambérieu-St-Denis-en-Bugey que le radar a flashé à plusieurs dizaines de reprises des bus de la Régie des Transports de l'Ain

Actualités

Coopération internationale

Le ministre de l'Éducation du Liberia en déplacement dans la plaine de l'Ain

Orapi, entreprise dont le siège est à St-Vulbas, spécialisée dans les produits d'hygiène professionnelle, s'est engagée un peu plus en avant dans la lutte contre les épidémies par le biais de sa fondation. Elle s'est tout récemment engagée à participer à l'éradication du virus Ebola au Liberia. Afin de sceller symboliquement cet engagement, le Ministre de l'Éducation du Liberia, George K. Werner, ainsi que l'ambassadeur C. William Allen ont été accueillis dans la plaine de l'Ain par Guy Chiffrot, président de la Fondation ORAPI Hygiène.

La fondation Orapi a souhaité prendre part au programme d'éducation à l'hygiène et à la santé, qui va être déployé au sein de plusieurs centaines d'écoles au Liberia, pour lutter notamment contre le retour du virus Ebola. Carsi en janvier dernier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré la fin de la flambée du virus au Liberia, le pays a déjà payé un lourd tribut à la maladie, et en novembre 2015

encore, l'apparition de nouveaux cas, et la mort d'un adolescent, laissant planer de très sérieuses inquiétudes. Alors que le pays sort à peine d'une crise sans précédent liée à Ebola, avec des écoles fermées pendant plus de six mois, l'enjeu est clairement aujourd'hui de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter une nouvelle résurgence du virus et sa propagation à grande échelle. Invité par le gouvernement français et l'OMS à participer à la conférence sur la sécurité sanitaire internationale, et après être intervenu mercredi 23 mars à Lyon, devant le président François Hollande et l'ensemble des délégations, le ministre de l'Éducation du Liberia George K. Werner, a accepté de se rendre à St-Vulbas, à l'invitation de Guy Chiffrot, président de la Fondation ORAPI Hygiène. Accompagné de l'ambassadeur C. William Allen, il a présenté le cadre du programme d'éducation à l'hygiène et à la santé, qui va être déployé au sein de 300 écoles au Liberia pour lutter contre le retour d'Ebola. Il convient en effet de protéger en premier lieu

les enfants, puisque sur les 4 millions d'habitants au Liberia, 50 % sont des enfants scolarisés, dont 1,5 millions ont moins de 10 ans. Grâce à toutes les campagnes de prévention sur les gestes d'hygiène mises en place par le gouvernement Libérien, les enfants, leurs parents et les professeurs, respectent mieux le protocole de lavage des mains mais cela reste encore insuffisant. C'est pour accentuer cet effort, que le gouvernement de Mme Ellen Johnson Sirleaf a fait appel à l'OMS et à l'UNESCO. Un partenariat entre l'UNESCO et la Fondation Orapi a été signé en décembre dernier, et la Fondation s'est engagée à partager son savoir faire en matière d'hygiène afin de renforcer les actions mises en place, et à aider à la mise en œuvre du programme de formation et d'enseignement à l'hygiène dans les écoles du Liberia. "Notre présence sur le continent africain est de plus en plus forte et il était donc légitime et naturel que nous participions à un projet en faveur de la jeunesse du Liberia. Promouvoir les principes d'hygiène pour



Guy Chiffrot, PDG de l'entreprise ORAPI et président de la Fondation Hygiène du groupe, a accueilli à St-Vulbas le ministre de l'Éducation du Liberia ainsi que l'ambassadeur du Liberia en France

que les jeunes générations puissent faire face aux risques de santé publique, enseigner quelques règles simples, qui peuvent sauver beaucoup de vie, voilà l'enjeu de notre engagement et voilà notre combat à vos côtés, avec l'UNESCO au Liberia" a déclaré Guy Chiffrot en accueillant le ministre de l'Éducation du Liberia à St-Vul-

bas. Le ministre a vivement salué cette implication du dirigeant de la plaine de l'Ain par le biais de sa fondation, et il a invité officiellement les responsables, à se rendre sur place. Guy Chiffrot a annoncé qu'il répondait favorablement à cette invitation, et qu'il se rendrait lui-même au Liberia au quatrième trimestre 2016. ■